L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX: No 73, rue de Chartres, | NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 2 OCTOBRE 1863. | Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS;
VENDREDI MATIN, 2 OCTOBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le sherif—à 10 heures et demie, le fonds d'une grocerie, au coin des rues Clio et Apollo.

Par G. Leaumont—à son magasin d'encan rue de Chartres, chaussures et marchandises sèches de saison.

Par Hoffman & Marks—à leur encan rue de Chartres, glaces françaises et gravures, marchandises sèches et vêtements.

Par R. T. Montgomery—au magasin d'encan, rue du Camp, 97 balles de coton.

Par J. P. Boisseau—au Nouveau Bassin, à 11 heures, une goëlette et deux sloops.

Par E. M. Jacobs—rue Royale, entre Dumaine et St Philippe, meubles tapis &c.

Par J. B. Crozat—à onze heures, à son magasin d'encan, meubles et cigares de la Havane.

Par D. E. Morphy—à 10 heures et demie, dans la rue Poydras, No 74, farine—A onze heures, dans la rue Poydras, No 62, jambons.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

☞ Nos porteurs sont autorisés à prendre des abonnements à la semaine à raison de vingt cinq sous.

LA SITUATION MILITAIRE DANS LE TENNESSEE ET LA GEORGIE.

Nous empruntons au *Herald* l'article suivant du *Richmond Examiner*, du 14 septembre, qui est antérieur à la dernière bataille.

Il n'est guère douteux que l'ennemi n'ait Chattanooga. Cette position forte et importante a été évacuée sans que le général Bragg portât un seul coup pour la défendre, parce que, dit-on, Rosecrans l'avait de nouveau pris en flanc, et qu'il était forcé de retraiter plus avant en Georgie ou de combattre dans une position où une victoire complète pouvait seule sauver son armée de la destruction ou de la captivité.

Cet événement sera envisagé avec des émotions diverses. L'évacuation de Chattanooga et la retraite dans l'intérieur de la Georgie s'accordent avec la politique défensive et étaient peut-être essentielles au succès final. Dans tous les pays et particulièrement dans celui ci, il est nécessaire, si l'on adopte le système de la guerre défensive, d'abandonner beaucoup de points en apparence importants pour forcer l'ennemi à alonger sa colonne et par là à l'affaiblir jusqu'à ce qu'on puisse le combattre loin de ses ressources et de ses renforts. Le général confédéré aurait un grand avantage sur son adversaire si celui ci tentait de le suivre ou de s'ouvrir un chemin vers Mobile, entre les armées de Bragg et de Johnston, ou vers Charleston, à travers le haut de la Georgie et toute la Caroline du Sud.

Même si Rosecrans ne remplit pas l'attente générale, s'il ne fait rien de la sorte, même s'il suit la politique de Grant [qui refusa de suivre Johnston plus loin que Jackson et qui retourna ensuite compléter son œuvre sur le Mississippi] et si sans poursuivre Bragg, après s'être établi dans le Tennessee il se tourne pour attaquer le Sud-Ouest de la Virginie, la retraite de Chattanooga sera bien justifiée. Si Bragg était, comme on l'a dit, pris en flanc par l'ennemi, il eût été bientôt enfermé dans cette place, et s'il n'eût pas réussi complètement dans une bataille désespérée, il eût été bientôt forcé de se rendre. Risquer cette armée maintenant eût été une erreur dangereuse et impardonnable. Sa perte eût mis la Georgie, l'Alabama et la Caroline du Sud à la merci de l'envahisseur.

Pendant la première révolution américaine il y a eu une situation analogue à la situation actuelle. Le général du Massachussetts, Lincoln, laissa enfermer dans Charleston l'armée qui était destinée à la défense de ces mêmes Etats, comme Pemberton a fait dernièrement pour l'armée de Vicksburg. Elle fut perdue: la Georgie et la Caroline du Sud furent perdues. Une autre armée fut levée pour la défense de la Caroline du Nord, et le général Gates la perdit presque par un engagement téméraire. Elle fut à la fin placée dans les mains habiles de Green qui suivit sagement le système de la défensive et l'emporta enfin au moyen d'une retraite non moins nécessaire et beaucoup plus longue, que celle que Bragg a été forcé de faire de Murfreesboro à Shelbyville, de Shelbyville à Bridgeport, de Bridgeport à Chattanooga et de Chattanooga à Dalton. La retraite de Green au Dan préserva son armée pour la magnifique campagne par laquelle il ruina son ennemi et reconquit les Etats perdus. Espérons que Bragg sera l'imitateur de Green, mais que Dieu nous donne Jackson pour une heure! ou notre Dandes pour un jour!

Une situation des affaires, telle que celle que nous voyons dans le Tennessee et la Georgie en ce moment, est une rude épreuve pour le courage d'une nation. Les gens timides et sans réflexion qui se sont amèrement opposés depuis le commencement de cette lutte à la guerre offensive et qui n'ont guère mieux traité que des mendiaires ceux de leurs concitoyens qui demandaient une invasion du Nord, sont ceux qui se laissent le plus facilement décourager par ces longues retraites, ces évacuations de villes et ces abandons de territoire. Mais il n'y avait qu'un choix à faire entre envahir ou être envahi. Ayant choisi la dernière alternative, le seul espoir de succès consiste à admettre l'ennemi, tôt ou tard, dans le cœur du pays. S'il y est battu il peut être détruit, tandis que de quelque façon qu'il soit battu sur la frontière, il peut revenir et revenir de nouveau jusqu'à ce que nos ressources soient épuisées et le pays envahi quand nous n'aurons plus de troupes pour résister à la conquête.

Le système de la défensive est un système qui doit causer au peuple une misère indescriptible, même s'il réussit à la fin; et nous désirions le voir éviter comme cela eût pu se faire à un moment donné. Mais puisqu'il a été adopté il n'y a pas d'autre alternative que de le suivre logiquement et avec énergie. C'est une chose terrible de voir tout l'Etat du Tennessee dans les mains de l'ennemi. Le Sud a grandement lutté pour cet Etat et de Donelson à Chattanooga, chaque pied de terrain pourrait être le tombeau d'un soldat. Nous n'avons pas maintenant un pouce du Tennessee. Les montagnes mêmes qui sont la porte de derrière de la Virginie sont dans les mains de l'ennemi. Chattanooga, une des plus fortes positions militaires, est tombée sans un coup de fusil, et la presse du Nord prétend—bien que nous ne le croyions pas—que le défilé Cumberland a été rendu par ceux qui étaient chargés de le défendre. Ce sont de tristes sujets de réflexion. Mais rien n'est réellement perdu de ce qui peut être regagné; et un autre pas de Rosecrans peut nous replacer non seulement en possession de ce qui est maintenant rendu, mais nous le rendre pour tout le reste de la guerre.

MEXIQUE.

On lit dans une lettre écrite de San Luis de Potosi, à la date du 14 juillet, par un Mexicain, que quelques journaux disent bien informé, mais à laquelle cependant il ne faut pas attacher beaucoup d'importance à cause de l'ancienneté de sa date:

L'état des affaires est plus rassurant, la situation étant fort semblable à celle qu'avait produit la guerre civile, excepté que les insurgés sont appuyés par 20,000 bayonnettes françaises, pendant que le peuple est plus foncièrement résolu à résister jusqu'à la dernière extrémité. L'écrivain dit que le gouvernement de Juarez pourrait lever 100,000 hommes, s'il avait des armes à leur donner. L'*exequatur* a été retiré à M. Gaucher, consul Péruvien, parce qu'il avait assisté au bal de Forey et de Saligny, et on a été fort surpris de ce que le secrétaire de la légation américaine y était allé et aussi de ce que M. Corwin soit resté à Mexico, au lieu de se rendre dans la capitale actuelle de Juarez, où se trouvent la députation permanente et beaucoup de membres du Congrès.

PLANTATION DE COTON DANS L'ILLINOIS.

Nous primes occasion, au printemps dernier, dit le *World*, de détourner les fermiers de l'Illinois de toute dépense extravagante dans l'essai qu'ils voulaient faire de la culture du coton sur leur propre sol. Mais, nonobstant nos bons avis, les fermiers se livrèrent à des frais considérables; ils achetèrent des tonneaux de graines, les firent arriver à Cairo pour la distribution, et consacrèrent à leur essai des centaines d'acres de terre sur la bordure du chemin de fer central de l'Illinois.

Le résultat a été juste ce que nous avions prévu. Une gelée prématurée a tellement endommagé les champs de maïs de l'Ouest, et raisé les maigres et pauvres tiges de coton qu'on avait fait venir, qu'on ne ramassera pas une seule balle de coton au nord de la rivière Ohio. De grandes pertes et un amer désappointement en seront le résultat. La culture du coton n'est pas possible dans ce pays au nord de la ligne septentrionale de l'Etat du Tennessee, et même dans ce dernier Etat la récolte n'est pas toujours certaine.

La compagnie du chemin de fer central de l'Illinois ferait bien de corriger ses cartes *illustrées*, et d'en commander d'autres où l'on ne verrait pas des terres couvertes avec des tiges de coton opulentes et robustes. De telles cartes ne sont pas d'accord avec les faits, et il n'est pas honorable d'induire en erreur les acheteurs.

LA FAMEUSE BROCHURE SUR LE MEXIQUE, LA FRANCE ET LES ETATS CONFEDERES.

Nos lecteurs connaissent la conclusion de cette brochure, que nous avons publiée tout récemment dans l'*Abeille*. Quelques journaux n'y ont voulu voir aucun caractère officiel; voici ce qu'en pense un correspondant parisien du *London Post*:

Naturellement la brochure n'est pas signée, dit ce correspondant, et les hommes du Nord et leurs amis peuvent, en conséquence, si cela leur plaît, se livrer à toutes leurs illusions, en considérant qu'elle n'a pas été commandée. J'ai cependant de bonnes raisons pour croire qu'elle exprime non seulement les opinions, mais encore les intentions du gouvernement impérial. Quant à l'époque où ces intentions doivent être mises à effet, il serait téméraire de le préciser, car elle dépend entièrement de l'Empereur; mais vous pouvez être assuré que cela ne tardera pas longtemps; et les Fédéraux et leurs amis qui parlent si haut de leurs intentions feraient bien de se préparer pour la plus mauvaise solution de la question, si toutefois ils veulent faire quelque chose, ce dont je doute beaucoup comme je l'ai déjà dit.

L'analyse de ce remarquable manifeste, analyse que je vous envoie, vous en donnera une juste idée, mais il faut une plus ample notice pour lui rendre justice, et je renvoie cette affaire à ma prochaine communication.

Le steamer Locust Point.

Le steamer de la malle des Etats Unis Locust Point, capitaine Sam. Hoffman, est parti hier soir à 5 heures, pour New York directement, avec un fort chargement et les [illegible]

Voici la liste de ses passagers:

[illegible]

LES REFORMES DU GOUVERNEMENT RUSSE.

La France a reçu de Saint-Pétersbourg, en date du 16/28 août, des informations qui confirment celles que nous avons déjà données, sur les réformes projetées par le gouvernement russe:

"Le projet de Constitution que nous avons publié préoccupe vivement l'attention publique; il rencontre une grande sympathie dans toutes les classes intelligentes, et il n'est combattu que par le parti arriéré qui se croit menacé. Ce parti déploie une grande activité pour faire échouer les concessions projetées; mais il est probable qu'il ne réussira pas.

"On assure que le prince Gortchakoff, qui a été pendant longtemps opposé à l'octroi d'une constitution à la Russie, qu'il ne trouvait pas suffisamment préparée, vient de modifier ses idées.

"Il voit aujourd'hui, par des faits récents, que l'empire russe peut sans danger devenir un Etat constitutionnel, que les populations ont pour la dynastie un dévouement inaltérable; qu'en devenant libérale, la Russie s'assure la sympathie des grandes puissances, et qu'elle résout de la manière la plus convenable les difficultés qui la mettent, en ce moment, en lutte avec le reste de l'Europe."

CHRONIQUE LOCALE.

Butin. — Les officiers Ernest et Ahrens ont trouvé, hier, au coin des rues Galvez et Canal, plusieurs paniers contenant des chemises, des mouchoirs, de la farine, des pommes de terre, &c. Des voleurs n'avaient pas eu le temps de les emporter.

Les policemen ont remis le tout au lieutenant Miller, au corps-de-garde du Deuxième District.

Les 25 cents supprimés.—Le juge Atocha ayant été informé que l'on continuait à exiger, comme sous le régime de l'ancienne Cour Prévotale, vingt cinq cents pour chaque assignation servie, a donné l'ordre qu'il ne fût rien exigé lorsque les parties elles-mêmes remettraient les assignations. "Cette Cour, a-t il dit, est établie pour administrer la justice et non pour extorquer de l'argent du public."

Arrestations—Frank Cara et Pierre Loiselle ont été conduits, hier matin, devant le juge Atocha. La police les accusait d'être dangereux et "d'être une perte pour les bons citoyens." Ils ont été condamnés à un an de prison.

Alexander Mouson, jeune cabman, contre qui l'officier Long porte une plainte tout aussi peu flatteuse et qu'il accuse en outre d'avoir fait un vol, au Brook House, au préjudice d'un capitaine fédéral, a été arrêté.

Cour de Police — *Jeudi matin* — John O'Conner, cabman, qui avait quitté son siège pour aller se désaltérer, a été condamné à l'amende.

Mary Davidson et Pete Crowu, arrêtés pour s'être distribué des coups de poing dans la rue, ont été envoyés, la première au workhouse et le second à bord d'un bateau à vapeur. L'avantage était resté à Mary.

Le juge a condamné à quatre mois de prison un aveugle qui s'était enivré et avait fait un tapage effroyable au coin des rues Girod et Magazine.

Deux marchands de fruits et d'huîtres ont été condamnés chacun à dix piastres d'amende. Ils n'étaient pas munis de la licence.

Margaret Reilly que Thomas Reilly accusait d'être une soiffeuse incorrigible et de négliger ses enfants, a été envoyée au workhouse pour six mois.

Deux soldats qui avaient déchargé leurs revolvers dans le ruisseau et résisté à la police, ont été condamnés à vingt jours de détention à la prison militaire.

The Orleans House—Cet ancien établissement, situé à l'angle des rues St Charles et Commune, qui avait été fermé pendant quelques mois par suite des difficultés de l'époque, vient de se rouvrir sous les plus favorables auspices. M. George Clarke, le nouveau propriétaire, est très connu et a beaucoup d'amis, il offre, en outre, au public consommateur, des attraits irrésistibles—liqueurs de choix, lunches somptueux et serviteurs empressés. La maison est toute repeinte et décorée à neuf et l'art s'y trouve réuni au luxe. Le quartier St Charles et Commune est aussi celui des affaires, un véritable point de rendez-vous pour tous les membres du commerce actif. On peut donc prédire avec certitude que le café de "Orleans House" retrouvera bien vite sa brillante et ancienne clientèle.

LE ROLE DE L'ELECTRICITE DANS LE SANG.

D'après des expériences délicates exécutées par M. le docteur Scoutetten, secondé par M. Demange, médecin vétérinaire distingué, la réaction électrique du sang rouge sur le sang noir se trouve démontrée et ce fait peut conduire à de nombreuses conséquences physiologiques. Pour le moment M. Scoutetten se borne à en signaler quelques unes des plus importantes.

Assimilant les parois des vaisseaux sanguins à des vases poreux à travers lesquels le sang artériel et le sang veineux se trouvent en contact et donnent des réactions électriques constatées par le galvanomètre, il en conclut que dans toutes les parties du corps il y a dégagement constant d'électricité jusque dans la trame la plus délicate de nos tissus, et que c'est principalement sous l'influence de cette excitation incessante que s'exécutent toutes les fonctions.

Telle serait, selon lui, la cause de la combustion du sang rouge par l'oxygène qu'il contient, et par suite de la calorification, cette première et essentielle fonction de la vie. Ce serait encore l'électricité qui produirait pendant la digestion, l'élection des molécules nutritives et ensuite l'assimilation. Il en serait de même de la respiration, des sécrétions tant internes qu'externes. En un mot, l'électricité serait le moteur de tous les actes organiques. Cette ingénieuse théorie mérite assurément l'attention des médecins et des physiologistes qui ne manqueront pas de la soutenir si elle leur paraît juste ou de la réfuter si elle se trouvait inexacte en quelques points ou seulement un peu trop ambitieuse.

EDITION D'HIER SOIR.

Lettre de l'ex-président Pierce A JEFFERSON DAVIS.

La lettre suivante a été trouvée dans les papiers de Jefferson Davis, saisis par les Fédéraux dans le Mississipi.

Hotel Clarendon, 6 janvier 1860.

Mon cher ami, je vous ai écrit à la hâte quelques lignes il y a un jour ou deux.—Je viens d'avoir une agréable entrevue avec M Shepley, dont le courage et la fidélité égalent l'instruction et le talent. Il dit qu'il combattrait plutôt avec vous comme porte étendard en 1860 que sous les auspices d'aucun autre. Les sentiments et les opinions de M. Shepley en cette matière, gagnent rapidement du terrain dans la Nouvelle Angleterre, j'en ai la confiance. Nos concitoyens cherchent "l'homme de l'avenir" celui qui l'élève par tous les éléments de son caractère au-dessus de l'atmosphère ordinaire que respirent les politiciens, un homme qui soit réellement à la hauteur des circonstances par son habileté, son courage, sa capacité politique, et son patriotisme. Le colonel Seymour, (Thomas H.) est arrivé ce matin et a exprimé à peu près dans les mêmes termes les mêmes vues que celles de M. Shepley.

Il est vrai que dans l'Etat actuel des choses à Washington et dans tout le pays, personne ne peut prédire les changements que deux ou trois mois peuvent amener. Qu'il me soit permis de dire que dans les nombreux débats du Congrès il ne me paraît pas qu'on ait rendu pleine justice à la démocratie du Nord. Je ne crois pas que nos amis du Sud aient aucune idée juste de l'état d'excitation, d'exaspération même entre ceux qui respectent leurs obligations politiques et ceux qui n'ont en apparence d'autre mobile que le fanatisme sur la question de l'esclavage domestique.

Sans discuter la question du droit de sécession, dans un sens abstrait, je n'ai jamais pensé qu'une rupture actuelle de l'Union pût avoir lieu sans effusion de sang; et si, par la folie des abolitionistes du Nord, cette affreuse calamité venait à se réaliser, le combat n'aurait pas lieu seulement sur la ligne de Mason et Dixon. Il aurait lieu aussi dans nos limites, dans nos rues, entre les deux classes de citoyens dont il s'agit ici. Ceux qui mettent la loi au défi se rient de leurs obligations constitutionnelles, trouveront assez d'occupation chez eux, si nous avons recours à l'arbitrage des armes.

Il n'y a rien que l'état de santé de Mme Pierce qui pourrait m'engager à m'éloigner du pays maintenant, bien que ma présence, très probablement, n'y fut pas très utile. J'ai tâché de faire comprendre à notre monde et particulièrement, aux habitants du New Hampshire et du Connecticut, les deux seuls Etats où il doit y avoir des élections au printemps prochain, que si les meetings unionistes sont tous dans une bonne voie, et exercent une influence heureuse pour le moment, ils ne vaudront pas cependant le papier sur lequel ils écrivent leurs résolutions, à moins que nous ne puissions renverser aux polls l'abolitionnisme politique et rappeler les lois inconstitutionnelles et funestes qui, dans la cause de la "liberté personnelle" ont été enregistrées dans nos livres de statuts. J'attendrai avec un profond intérêt, et non sans espoir, qu'un changement caractérisé ait lieu en cette matière.

Toujours et véritablement votre ami.
FRANKLIN PIERCE.
A l'hon. Jeff. Davis, Washington, D. C.

Guerre avec l'Angleterre et la France.

(*New York Herald* du 19).

La probabilité d'une guerre avec l'Angleterre et la France ou avec ces deux puissances combinées, est maintenant le sujet de toutes les conversations. Les spéculations de Wall street en sont même influencées. Mais ceux qui parlent si volontiers d'une guerre étrangère, oublient quelques faits très importants qui, selon nous, éloignent la possibilité d'un tel conflit pour le moment. Ces faits sont très significatifs et peuvent être brièvement indiqués.

Nous développons dans notre guerre civile des ressources et des moyens sans précédens dans l'histoire du monde. Nous avons une armée plus nombreuse qu'aucune qui pût être levée par les puissances d'Europe, à l'exception, peut-être, de la Russie. Cette armée est splendidement disciplinée et équipée. Elle possède les engins de destruction les meilleurs et les plus efficaces.

Elle a vu du service pendant plusieurs campagnes et elle a livré et gagné des batailles auprès desquelles celles d'Austerlitz, Waterloo, Solferino et Sébastopol ne seraient que des jeux d'enfans. Nous avons en voie d'organisation une force de cavalerie qui s'élèvera à 100,000 hommes et qui sera conduite par des généraux extraordinaires. Nous avons 30,000 marins qui ont déjà prouvé que la Grande Bretagne ne saurait plus les surpasser, et dont les exploits à Hilton Head, N. Orleans, Port Hudson, et sur d'autres points maintenant devenus historiques ont jeté dans l'ombre la bataille du Nil et la défaite de la grande armée d'Espagne.

Mais, en outre de cela, et plus que tout cela nous avons une flotte de navires cuirassés et des armemens qui dépassent tout ce qu'on a vu jusqu'à présent et un système de défenses côtières imprenable pour toute force que l'Europe pourrait envoyer contre nous.

Nos monitors ont déjà démontré leur épouvantable puissance, et nous construisons maintenant d'autres bâtiments blindés, tels que le *Puritan*, le *Dictator* et le *Dunderberg*, qui couleront bas d'une seule bordée des coquilles comme le *Warrior* anglais et la *Gloire* française, et qui bombarderont toutes les villes et tous les bourgs des côtes d'Angleterre et de France. Ces navires seront armés de canons qui enverront d'immenses bombes à cinq ou six milles. En 1861, l'amiral Dahlgren disait dans une lettre particulière que nous n'avions aucune pièce qui pût jeter avec effet un boulet du fort Sumter à Charleston. Tous les officiers expérimentés avaient été du même avis que Dahlgren à cette époque.

Mais à présent cet amiral a vécu assez longtemps pour voir le général Gillmore jeter des boulets par dessus Sumter et dans Charleston d'une distance de cinq milles et Gillmore dit que ses canons peuvent porter à un mille de plus. Les anglais n'ont pas de canons de ce genre. Ils avaient fourni aux rebelles leurs plus beaux canons Blakeley et l'une de ces pièces a éclaté naguères au premier coup d'essai parce que l'élévation requise était trop grande pour la force de résistance du métal employé.

Maintenant, dans ce résumé incomplet de faits bien authentiques, nous voyons les plus puissantes raisons pour qu'il n'y ait pas de guerre entre nous et l'Europe. Quand on y recevra les nouvelles de Charleston, de la Mobile et d'autres places fortifiées du Sud, les peuples de l'Europe et leurs gouvernants seront d'abord étonnés et ensuite épouvantés de nos moyens et de nos ressources.

Et, comme pour ajouter merveilles à merveilles, nous développons la force miraculeuse qui est en nous et nous envoyons au loin des dictateurs. Nous inventons des canons encore plus effectifs, nous bâtissons des forts blindés de fer, et nous nous éclipsons nous-mêmes par de nouveaux prodiges, enfin nous ne voyons aucune puissance qui soit prête à nous faire la guerre. En deux années, nous avons révolutionné le système de guerre moderne, et dans deux autres années nous aurons révolutionné notre propre révolution. Il n'y a qu'une seule limite à notre développement, celle de la nécessité. En d'autres termes, nous ne nous arrêterons dans la voie des améliorations et des inventions, que lorsque ces inventions ne nous seront plus utiles pour avoir une paix honorable avec le genre humain. Les puissances européennes apprécieront cette vérité, et craindront que, dans le cas d'une guerre avec l'Amérique, nous inventions une machine pour faire sauter les Iles Britanniques ou pour descendre en ballon et anéantir Paris! Mettant donc à part toutes considérations politiques, diplomatiques, commerciales et pécuniaires, nous trouvons dans notre supériorité militaire et maritime la garantie que la France et l'Angleterre resteront en paix avec nous aussi longtemps que possible.

L'Alliance Russo-Américaine.

(*Extrait du journal La France*)

Les journaux anglais, notamment le *Morning Post*, se préoccupent de la nouvelle apportée par les dernières correspondances d'Amérique, touchant la probabilité d'une alliance offensive et défensive entre les Etats Unis et la Russie. Le bruit courait en effet à New York que cette alliance pouvait être considérée comme conclue. Pour nous servir des expressions du *Post*, "M. Cassius Marcus Clay aurait été le héros de cet acte intéressant et naturel de fraternisation."

Nous doutons que les choses soient aussi avancées, toutefois, si le bruit d'une alliance russo américaine mérite confirmation, il faut reconnaître que l'attitude et la politique intérieure et extérieure des Etats Unis justifient la créance qu'il paraît avoir trouvée dans l'opinion publique.

La Russie et les Etats fédéraux se ressemblent en effet par beaucoup de points et, suivant le proverbe populaire, pourraient bien s'assembler.

Ce que la Russie fait à l'égard de la Pologne, le gouvernement de Washington le fait à l'égard du Sud. Les procédés sont presque identiques, puisqu'ils blessent, par leur violence, les sentiments de civilisation et d'humanité. La politique est la même, déniant à un grand peuple ses droits à la liberté et à l'autonomie.

Par une réciprocité touchante, la Russie a refusé d'unir son action à celle des grandes puissances pour faire cesser la lutte effroyable qui ensanglante l'Amérique du Nord; les Etats Unis ont refusé de s'associer aux généreuses démarches de ces puissances pour pacifier la Pologne.

L'une affranchit les serfs de son vaste empire et opprime les Polonais. L'autre affranchit les esclaves nègres et opprime les blancs du Sud. En Pologne et à la Nouvelle Orléans, Mouravieff et Butler se valent.

Evidemment ces deux politiques sont faites pour s'entendre et se donner la main à travers l'Océan.

Toutefois, nous ne croyons pas que leur alliance soit aussi prochaine et aussi facile à conclure qu'on le prétend, ni que les plans de M. Cassius Clay trouvent au Congrès de Washington l'adhésion qu'il en espère.

Singulier libéralisme de ces démocrates de l'Amérique du Nord, qui s'uniraient au gouvernement absolu de Saint Pétersbourg contre la politique si libérale des puissances européennes en faveur de l'affranchissement de la Pologne!

Les journaux dévoués à la cause du Nord se taisent sur ces étranges projets. Qu'ils nous disent donc leur opinion, et qu'on sache s'ils gardent leurs inexplicables sympathies pour les Yankees devenus les ennemis de la Pologne!

Quant à nous, nous ne saurions nous alarmer de ces combinaisons, plus faciles à rêver qu'à réaliser; mais nous ne pouvons nous empêcher d'y voir un symptôme caractéristique des sentiments qui animent les Etats-Unis à l'égard de la France, qui a tant fait pour eux, de l'Angleterre, qui s'est montrée si patiente devant leurs agressions. Nous y trouvons une nouvelle preuve que la désorganisation intérieure de l'Amérique du Nord y affaiblit et y dénature les notions de saine politique, de justice et de raison.—J. Cohen.

PROJET DE SECESSION DU TRANS-MISSISSIPPI.

Le *National Intelligencer* du 19 septembre publie ce qui suit sous le titre de *Secession from Secessia*:

"Une lettre de Brownsville, Arkansas, dit: 'notre lieutenant a trouvé aujourd'hui dans cette ville une lettre de Kirby Smith à Marmaduke, qui explique un plan suivant lequel les Etats à l'ouest du Mississipi se sépareraient de la Confédération et réclameraient la protection de la France. La lettre ajoute qu'un certain nombre des chefs rebelles doivent se réunir bientôt à Austin, Texas, pour arrêter leurs plans. Des journaux du Sud de date récente, donnent à entendre que le gouvernement rebelle a résolu de laisser, pour le moment, les Etats du Trans Mississipi, prendre soin d'eux-mêmes, sentant, sans aucun doute, son impuissance à les garder même nominalement; et il se peut qu'une tentative de sécession suivant le plan découvert dans la correspondance ait lieu actuellement, bien qu'elle puisse échouer avec une armée fédérale dans le Texas et le long du Rio Grande. Mais comme exemple des tendances des événements dans le Sud et de la désintégration qui suivrait le succès de la rébellion, cette découverte des plans des rebelles de l'Arkansas et du Texas n'est pas sans signification."

REFUTATION D'UNE HISTOIRE DE PAIX.

[Du *Richmond Sentinel* du 16 septembre.]

Lettre du colonel Hill.

Taylorsville, Virginie, 13 septembre 1863.
A l'éditeur du *Sentinel*.

Je remarque dans votre numéro de samedi un extrait de la *Tribune* de New York, où les correspondants de cette odieuse feuille disent qu'un colonel R. C. Hill leur a déclaré, sous un pavillon de trêve, à Fredericksburg, qu'on aurait bientôt la paix. Toute cette assertion est fausse. Le 18 août, j'eus une entrevue avec le brigadier général Custer, de la cavalerie du Michigan, pour l'entretenir au sujet des coups de feu qu'échangent souvent les piquets devant Fredericksburgh.

Mon but était d'épargner aux habitants de cette malheureuse ville le danger d'être visés et fusillés toutes les fois qu'ils faisaient acte de présence, et le danger plus grand encore d'être bombardés. Cela fut accompli. Beaucoup de choses étrangères à l'objet de l'entrevue furent dites; les officiers qui accompagnaient le général Custer parlèrent plus qu'ils n'auraient dû le faire et tout cela fut noté pour servir au besoin.

Les officiers de mon état-major furent, comme moi, très réservés et observèrent une retenue extraordinaire. Au contraire, le général Custer et les membres de son état-major, tous jeunes gens, se montrèrent très bavards et voulurent nous faire connaître tout ce qu'ils savaient. Je vous prie de ne pas prendre des extraits qui me concernent dans le journal qui représente Beauregard comme ayant perdu la tête dans la retraite de Corinth, Price comme ayant résigné pour prendre le serment; Holmes comme étant mort du *delirium tremens* et Jeff Davis comme étant sous garde à Richmond pour qu'il ne prenne pas la fuite et en dernier lieu, qui me représente moi comme désirant la paix.

Je n'avais pas l'intention de déclarer mes sentiments à ce sujet mais cette affaire me force à rompre le silence. Je suis opposé à la paix sous toute autre condition que celle de la soumission des fédéraux aux ordres que nous pourrons dicter, lesquels, je pense, devraient être la ligne de Mason et Dixon pour limite, l'exclusive navigation du Mississipi au-dessous de Cairo, une pleine indemnité pour les nègres volés et les propriétés détruites, la restitution des forteresses de Monroe, Jefferson, Key West et toutes les places de guerre qui peuvent être tombées dans les mains des fédéraux depuis le commencement des hostilités. S'ils ne veulent pas accepter ces conditions, je propose une prolongation indéfinie de la guerre, jusqu'à ce que le fragment qui reste de la vieille Union, tombant en morceaux par corruption et par défaut de cohésion, nous devenions nous-mêmes la seule puissance de première classe de cet hémisphère, et que nous prenions possession de ces lambeaux comme de provinces subjuguées et conquises.

Très respectueusement,
ROBERT C. HILL,
Colonel du 48e rég. de la Caroline du Nord.

LES BÉLIERS CONSTRUITS EN ANGLETERRE.
—Nous lisons dans le *Constitutionnel*:

A propos de deux bâtiments cuirassés, *El Tousson* et *El Mounassir* qui viennent de sortir des chantiers de Liverpool, certaines correspondances n'ont pas craint d'affirmer que ces navires avaient été construits pour le compte de la France et pour être cédés aux Etats confédérés d'Amérique. Ce fait est entièrement controuvé. Les deux bâtiments dont il s'agit appartiennent au vice-roi d'Egypte.

Boulangerie Fortier et de Luppé—MM. Omer Fortier & Felix de Luppé viennent de fonder, au coin des rues Dumaine et Dauphine, une boulangerie sur laquelle nous nous plaisons à appeler l'attention des familles. M. Fortier est trop honorablement connu pour que nous ayons besoin de le recommander au bienveillant patronage de ses nombreux amis. Quant à M. de Luppé, il nous suffira de dire que c'est lui qui dirigeait l'ancienne boulangerie Garidel. Les titres de la nouvelle boulangerie à la faveur publique, indépendamment de ceux des propriétaires, consistent en ce qu'il n'y sera jamais employé que de la farine de première qualité et que le pain sera invariablement le poids commandé par le maire. Cette double garantie assurera la vogue du nouvel établissement.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
Jeudi, 1er octobre, 5 heures P. M.

COTON—Il n'a été offert, à l'encan, aujourd'hui, que 53 balles qui ont été retirées, excepté 2 balles de repacked qui ont rapporté 45½, droit payé. A l'amiable, 7 balles de strictement middling à 56 cts et 9 de good middling à 70—le droit de 3 cent payé dans les deux cas. Le marché est toujours très ferme.—Nous avons également à mentionner les transactions suivantes qui n'ont été rapportées, hier, qu'à la clôture: 8 balles fair à 72 cts, 15 de repacked—le 1/3 ct de droit non payé—à 71 cts et 70 balles dont 37 low middling à 63 cts, 6 de middling à 64 et 5 et 22 dito à 66. Le tout sans droit payé.

SUCRE—Demande animée. Les ventes se sont élevées à 400 boucauts, en plusieurs lots, à 11 cts le low fair et 11 ¾ cts le fair à fully fair. L'approvisionnement est très faible.

MELASSE—Sept barils mélasse, prime, de la nouvelle récolte—Les premiers qui aient été reçus—débarquant du "Sen Franklin" et venant de la plantation de Mme veuve G. Deslonde, paroisse Iberville, ont été vendus à raison de 50 cts le gallon. La première mélasse a été reçue l'année dernière, le 29 octobre, de la paroisse Plaquemines; elle était de qualité fair et a rapporté 60 à 65 cts le gallon—Il s'est vendu, aujourd'hui, 500 barils, en plusieurs lots, à 30 à 31 cts la commune, 32 cts le fair et 34 cts le prime.

FARINE—Nous n'avons pas de ventes de premières mains à annoncer aujourd'hui. Un lot d'environ 150 barils de superfine s'est vendu, hier, à des conditions privées. Les détaillants suppléent aux besoins au détail à $10 pour la superfine et $11 pour l'extra.

MAIS—Nous n'avons aucune transaction de premières mains à rapporter, des reventes ont eu lieu à $1 25 le jaune et $1 30 le boisseau de blanc.

AVOINE—Environ 250 sacs se sont vendus à $1 le boisseau.

SON ET FOIN—Le premier de ces articles se vend en petits lots, à $2 25 les cent livres et le dernier s'écoule à $60 le tonneau.

DRECHE—Environ 150 sacs se sont vendus à $2 60 le boisseau.

—Ventes à l'encan aujourd'hui 8 caisses chandelles de suif à 16 cts 16 do do adamantine à 20 à 24 cts, 100 barils bœuf à $3 90 à $4 et $5 35 baquets maquereaux No 3 à $1 [illegible], 33 caisses amidon à 5 ¾ à 6 cts, 200 douz. œufs à 12 cts, un lot de [illegible] moons conservés à 12 cts, 50 caisses biscuits pilote à 3 [illegible] 350 barils farine à $3 25 à $9 et 40 caisses savon à 4 cts la livre. Il n'a rien été rapporté de plus.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 1er octobre 1863.

Le marché monétaire a été un peu moins agité aujourd'hui, bien qu'on n'ait pas cessé de faire circuler des bruits d'après lesquels il se serait déclaré une nouvelle hausse dans les espèces à New York. Nous ignorons jusqu'à quel point ces rumeurs sont fondées, et de quelle source elles viennent, mais nous devons dire qu'elles ont eu de l'influence ici et que les détenteurs se sont montrés plus exigeants ou se sont retirés. Beaucoup de petites sommes ont cependant changé de mains, la plupart à 48 à 48 ½—cours extrêmes, 47 à 50. Les Banques et les autres détenteurs qui ne voulaient pas vendre demandaient 55.—L'argent a été encore plus cher qu'hier; on peut le coter à 37½ à 40 pour cent de prime.

Jamais les cours d'ici n'ont autant dépendu de ceux de New York; ce qui se passe dans la cité impériale a son contrecoup parmi nos spéculateurs; aussi des nouvelles plus récentes du Nord sont-elles attendues avec anxiété. Celles que nous avons reçues jusqu'à présent annonçaient que le 21 du mois dernier l'or était monté, dans Wall street à 40 pour cent de prime, c'est à dire 5½ de plus qu'auparavant, mais nous ne sachions pas qu'on eût reçu, ce jour-là, des détails plus récents de la grande bataille qui s'était livrée dans l'Ouest, les derniers allant jusqu'au dimanche soir, 20 du courant, et les spéculateurs pouvaient agir d'après l'idée probable des informations subséquentes.

Nous avons remarqué plus de fermeté dans le change. Les traites particulières ont été à 1 0 à 155, tandis que les Banques ont tenu à 158 à 160. La Banque du Canal a fait tirer à la demande à 150 pour ses propres billets. Les France peuvent être cotés à 3 75 à 3 60. Des ventes ont eu lieu, à l'une des Banques, à 3 90 pour des billets du Trésor. Il a été question d'une très forte opération dans le sterling, mais nous ne saurions en parler d'une manière positive.—La demande de checks à vue sur New York a été modérée à 1/4 pour cent d'escompte (ce qui est une hausse de 1/4) à 1/2 pour cent de prime pour les billets du Trésor et—à 1/2 pour cent de prime pour la monnaie courante.

Les billets du T[illegible] sont toujours à 3/4 à 1 1/4 pour cent de prime sur la monnaie courante. Quelques ventes de billets de la Banque de la Louisiane ont eu lieu à 78; on peut les coter à 75 à 80. [illegible] l'institution. Les directeurs [illegible] toujours les billets en portefeuilles et reçoivent [illegible] billets en paiement.

Nous cotons les actions de la [illegible] à 121 et celles de la compagnie [illegible] la ville à 119 à 120. Le scrip [illegible] 30 à 35 cts à la piastre, suivant la date et [illegible].

MARCHÉ AUX [illegible]

[illegible]

Il n'y a pas eu d'arrivage [illegible], 15 cochons, 15 veaux et 20 vaches [illegible], 597 cochons, 1181 moutons, 30 [illegible]

Bœufs de l'Ouest	1re qualité, par livre, net,	16 cents
"	2e	14
"	3e	12
"	Texas, 1re qualité	60
"	2e	40
Veaux, 1re qualité,		25 à 30
"	2e	20 à 25
Cochons,		10 à 12 gr.
Moutons, suivant la qualité, par tête,		$3 à 10
Vaches à lait, par tête		$45 à 75

Le gouvernement a reçu 80 bœufs.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans

EXPEDIE HIER.

Steamship de la malle des E U Locust Point, Hoffman, New York.
Barque Transit, Pearce, Boston.
Goëlette Victory, Hopkins, Ile aux Vaisseaux.

ARRIVES HIER

Goelette Millenburg, Lang, Plaquemine.
Goëlette Petite Dame, Sylvery, Pointe à la Hache.
Goëlette Jenny Lind, McCawley, Pointe à la Hache.
Steamboat Any One, Taylor, Donaldsonville.

PRODUITS REÇUS.

De Plaquemine. — Par la goelette Millenburg — 300 barils maïs, Geo Hendricoll.

De Pointe à la Hache.—Par la goelette Petite Dame—8000 oranges, à ordre.

De Pointe à la Hache. — Par la goëlette Jenny Lind—7000 oranges, à ordre.

De Donaldsonville.—Par le steamboat Any-One—13 balles coton, Bellocq & Noblom—24 boucauts sucre, Hall & Rodd

Par le Chemin de fer des Opelousas et de l'Ouest—13 boucauts sucre, Laforest & co — 35 barils mélasse, à barils sucre, Case & Dewing

ATTENTION

☞ Fonds de grocerie à l'encan par le shérif.

Aujourd'hui, 2 octobre, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux, à l'angle des rues Apollo et Clio, le Shérif procédera à la vente du fonds d'une grocerie. Voir aux annonces.

☞ R. T. Montgomery, encanteur, vend 97 balles de coton, aujourd'hui, vendredi, 2 octobre, à 1 heure au magasin d'encan, rue du Camp, No 93—Le coton est en état d'être expédié. On peut en voir des échantillons, ce matin, de bonne heure.

☞ On nous prie d'appeler l'attention des marchands de comestibles et des épiciers sur la farine et les jambons que M. D. E. Morphy, encanteur, vend, aujourd'hui.

Quelle affreuse toux!

C'est l'expression dont se servent si souvent ceux qui entendent tousser tant de gens qui ont une mauvaise toux. Il est peu de personnes qui se doutent des conséquences fatales d'une toux *négligée*. Ne savent-elles pas qu'elles peuvent entraîner la consomption? Pourquoi donc la négliger? Pourquoi ne pas s'en délivrer en ayant recours au

Composé de cerises sauvages et de goudron, du Dr Davis.

Ce précieux remède triomphe de la toux la plus opiniâtre. Le malade n'éprouvera plus de démangeaison à la gorge, la membrane muqueuse reviendra à son état normal et une victime sera arrachée à la mort.

A vendre, à la Nlle-Orléans, en gros et en détail par T. W. WRIGHT & Co, No 21 rue de Chartres, entre les rues Canal et Douane.
21sept—t.1.7j

☞ "La santé est plus précieuse que les rubis", mais s'il faut en croire les colonnes des journaux, les remèdes sont à la portée de tout le monde; ils sont plus nombreux que les maladies elles-mêmes et ils sont meilleurs les uns que les autres. L'ELIXIR DE WRIGHT est une étoile qui brille pardessus les autres; on ne peut guère l'appeler un médicament car IL EST D'UN GOUT AGREABLE, et il fortifie les nerfs. Jetez les remèdes des médecins et faites l'essai de cet excellent substitut.

A vendre par T. W. WRIGHT & Co,
Rue de Chartres, No 21, entre les rues Canal et Douane.
29 sept—28, 3, 2

Bonnes nouvelles pour les personnes bilieuses.—L'expérience de chaque jour démontre qu'il est facile de contrôler et de vaincre la maladie de foie sous toutes ses formes. C'est un mal opiniâtre; mais il ne peut résister à L'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER qui OBLIGE L'ORGANE A FONCTIONNER et à redevenir ce qu'il était auparavant. La constipation disparaît, la douleur au côté et la douleur au dos cesse. Si la peau et le blanc des yeux ont une couleur jaunâtre, ils reprennent leur couleur naturelle: si l'appétit a disparu, il revient, si la digestion est interrompue, elle est rétablie; en un mot, quels que soient les symptômes de la maladie et quelle que soit la phase, LA GUERISON EST CERTAINE. Si on n'a qu'une tendance à la maladie de foie, l'usage régulier de l'antidote, en petites quantités, en empêche le développement. Ce sont des faits prouvés, que les personnes bilieuses y réfléchissent.

AGENTS:
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au-dessous du marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 30,
G. M. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 13,
JOHN T. MOORE & Co, rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Orossman, No 12.
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111.
THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune.
2oct—6

Société de bienfaisance des Jeunes Gens.

Les officiers et les membres de cette Société sont avertis que l'assemblée régulière mensuelle aura lieu LUNDI SOIR, 5 octobre, à 7 heures, à la Loge de l'Etoile Polaire, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale. Les membres sont priés d'être exacts.
Par ordre du président. F. SCHUMACHER, Secrétaire.
2oct—3f

ORLEANS HOUSE,

Au coin des rues Commune et Saint-Charles.

Ce salon populaire vient d'être réparé dans le dernier genre et sera toujours pourvu de VINS ET LIQUEURS DE CHOIX.
☞ LUNCH gratis tous les jours.
L'établissement s'est assuré les services d'employés polis et attentifs. 2 oct—3m

Grocerie à vendre.

Une GROCERIE et un CAFE, parfaitement situés, seront vendus à des conditions raisonnables. S'adresser au coin des rues Ursulines et Tonti. 2oct—6f

Demande de pensionnaires.

On désire, dans une famille française, deux ou trois pensionnaires.
S'adresser rue St Louis, No 95. 15 sept—30f

Nouveaux ordres généraux importants.

Quartier Général du département du Golfe.
Nouvelle Orléans, 28 septembre 1863.
Ordres généraux No 70.

I—Les efforts héroïques de l'armée des Etats-Unis ont rétabli la libre navigation du Mississippi et de ses tributaires. La revendication de la liberté de ces eaux par la main de fer de la guerre contre une confédération des Etats rebelles, est un événement d'une importance égale à leur découverte et à leur colonisation et fait de l'Union une nation. C'est un baptême de sang. Dans une courte période de temps cette vaste et fertile vallée sera ouverte au commerce paisible du monde.

Malgré les ravages de la guerre, la destruction des propriétés, la dispersion des travailleurs et la décimation de la population, le globe habitable n'offre pas un plus noble théâtre pour les entreprises intelligentes que la vallée du Mississippi. La culture de nouveaux produits, l'application de nouveaux éléments et de différents systèmes de travail, la réorganisation immédiate des gouvernements locaux et l'énergie irrésistible de plusieurs millions d'hommes libres, créeront une richesse individuelle et une richesse nationale telles que le monde n'en a jamais vues. Aucun pays n'a jamais mieux mérité qu'on combattit pour lui, ou qu'on le défendit.

Le plus grand devoir du peuple est de maintenir et de défendre la liberté du Mississippi, d'où dépend le maintien du présent et l'espoir de l'avenir. Le gouvernement a droit à l'assistance armée de tous ceux qui réclament le droit de citoyens ou cherchent à en partager les privilèges. Ceux qui convoitent les profits du commerce en repoussant la citoyenneté et ne reconnaissent d'allégeance qu'envers des nations étrangères ne restent ici que par permission et par faveur et non par droit.

Pour l'accomplissement de ce devoir et pour aider à maintenir les importants avantages assurés par une libre communication entre la vallée du Mississipi et les marchés du monde, les citoyens du premier et du second districts congressionnels de la Louisiane, sujets au service militaire, ont été enrôlés pour le service militaire général, conformément aux dispositions de la loi de Conscription, passée par le Congrès, en tant que cela est applicable à ce département. On publiera plus tard le nombre de troupes requis pour cet objet et le moment et la manière de les choisir. La conscription n'embrassera pas les personnes bien disposées qui, dans le cas où elles seraient prises par l'ennemi, ne seraient pas admises à toutes les immunités accordées aux soldats des Etats-Unis.

II—L'organisation d'un ou plusieurs régiments de volontaires qui seront désignés sous le nom de "Les volontaires de la Louisiane", et dont les services seront limités par les termes de l'enrôlement à la protection et à la défense de la Nouvelle-Orléans, est autorisée par le présent. Les volontaires pour ce service recevront une prime de cent dollars, dont vingt-cinq dollars et un mois de paie seront payés d'avance au moment où le volontaire sera enrôlé au service pour la guerre. Le capitaine C. W. Kilborn, maréchal-prévôt de la ville de la Nlle-Orléans, est chargé de l'organisation immédiate et du commandement du premier régiment, le capitaine R. B Brown, maréchal-prévôt de Jefferson est autorisé à organiser et à commander le second régiment. Le premier régiment sera recruté et organisé dans la ville de la Nouvelle-Orléans en exceptant le quatrième district, et le second dans les limites de la paroisse Jefferson et le quatrième district de la Nouvelle-Orléans.

III—Les hommes valides de couleur entre 20 et 30 ans, employés sur les habitations du gouvernement ou des particuliers, seront détachés pour le service militaire dans le Corps d'Afrique sur un ordre de la Commission d'Enrôlement. Il n'est permis à aucun officier ni à aucune personne de recruter des hommes pour aucun régiment spécial de ce corps, et tout officier recrutant pour ce corps en vertu de cet ordre sera muni, et tenu de présenter sur réquisition, des pouvoirs l'autorisant à agir et signés par le surintendant du recrutement et approuvé par la Commission d'Enrôlement. Des remplaçants seront reçus dans les cas où le travail de la recrue sera spécialement nécessaire, et des exemptions accordées dans des cas de nécessité, sur demande faite à la Commission d'Enrôlement, mais par aucune autre personne ni aucune autre autorité. Des arrangements seront faits pour assurer les récoltes de la saison, et des travailleurs seront fournis autant qu'il sera praticable pour suppléer aux vacances occasionnées par l'exécution de cet ordre. Le premier devoir de ceux qui sont engagés à la culture du sol est de le protéger de l'invasion, et ceux dont les intérêts sont incompatibles avec une vigoureuse défense du département, qui sont indifférents aux invasions d'un ennemi public ne peuvent avoir aucun droit que le gouvernement soit tenu de respecter. Par ordre du
Major général BANKS.
G. Norman Lieber, A A Général.

Quartier-Général du Département du Golfe, Nouvelle Orléans, 28 sept. 1863.
—Ordres généraux No 71—

I—Les soldats de l'armée du Golfe employés comme infirmiers ou garde malades, dans les hôpitaux militaires ou particuliers, seront relevés de ces fonctions, et envoyés à leurs régiments aussitôt que le bien des malades et l'intérêt général du service le permettra, et des gardes-malades et infirmières du sexe féminin, instruites et compétentes seront employées aux gages que fixera le directeur médical du département et qui ne dépasseront pas $18 par mois.

II—Afin que les hôpitaux puissent être débarrassés des soldats qui peuvent en être renvoyés sans danger, bien que n'étant pas assez bien pour reprendre leur service en campagne, et que les convalescents ne soient pas soumis à la fatigue inutile d'un transfert immédiat de l'hôpital à l'armée en campagne, le directeur médical du Département est chargé du soin d'établir des "quartiers convenables pour les convalescents." Le camp sera soumis à la surveillance médicale, mais sera sous le commandement d'un officier militaire compétent. Destiné spécialement aux épuisés, il sera muni de moyens d'instruction, de discipline et d'amélioration générale pour la santé.

III.—Une commission sera nommée par l'officier qui commande les défenses de la Nouvelle Orléans, ou tout poste où les hôpitaux généraux pourront être établis, et elle se composera d'un militaire et d'un officier médical, qui une fois tous les quinze jours ou plus souvent inspectera les divers hôpitaux et les quartiers des convalescents, dans le but d'ordonner le transfert des soldats des hôpitaux aux quartiers de convalescents et de ces quartiers aux régiments en campagne, partout où l'état des hommes et les intérêts du service le requièreront. Les officiers qui auront la surveillance des hôpitaux et des camps de convalescents veilleront spécialement à ce que ces transferts soient promptement et convenablement exécutés, et ils sont autorisés à faire ces transferts toutes les fois que, dans leur jugement, le service public l'exigera.

IV—Le Maréchal-Prévôt général et ses députés devront renvoyer tous les traînards de l'armée aux quartiers de convalescents.
Par ordre du Major Général Banks.
G. Norman Lieber. A. A. Général.

Quartier Général, département du Golfe.
Nlle-Orléans, 28 septembre 1863.
Ordres généraux No 72.

Le général commandant du corps d'Afrique est autorisé par le présent à détacher de la ligne un officier d'état-major additionnel, avec le rang et la paie de capitaine et la désignation "d'instructeur de corps." Son devoir sera de surveiller dans les garnisons et, autant que cela pourra s'accorder avec les devoirs militaires, en campagne, l'éducation des hommes enrôlés dans le corps d'Afrique.

L'officier commandant de chaque régiment est autorisé à détacher un officier d'état-major additionnel avec le rang et la paie de lieutenant et la désignation "d'inspecteur de régiment." Son devoir sera, sous les réglements établis pour le gouvernement du corps, d'enseigner aux hommes du régiment les rudiments de l'éducation. Les réquisitions pour les livres et appareils qui pourront être nécessaires pour l'exécution de ces ordres, seront envoyés au quartier-général du département pour y être approuvés.
Par ordre du major général Banks
G. Norman Lieber, A A A G 30 sep—6

Avis important.

Mairie de la Nlle Orléans,
Hotel de Ville, 30 septembre 1863

Avis est donné aux capitaines et aux pilotes des steamers, de bateaux à vapeur et de bateaux et embarcations qui naviguent sur le fleuve Mississipi, dans les limites du port de la Nouvelle Orléans, qu'une BOUEE a été placée au-dessus des débris du steamer "Bio Bio", près du débarcadère des steamers, Premier District. Par suite de la baisse des eaux, il a été jugé nécessaire de placer la susdite bouée et d'en donner avis public.
[Signé] E. H. DURELL,
Faisant fonctions de Maire de la Nlle Orléans,
Pour copie conforme. D. L. GIBBENS, Secrétaire
1er oct—1m

AVIS.

La vente, en vertu de l'ordonnance No 6,137, du droit de passage pour un chemin de fer le long du fleuve, vente annoncée pour le 1er octobre, est remise jusqu'à nouvel ordre.
Par ordre de E. H. DURELL, faisant fonctions de Maire.
1oct—3f S. HOWELL, contrôleur.

HOTEL AUGUSTE MAS

No 104 PRINCE STREET,
Entre Green & Mercer, New York.
PENSION FRANÇAISE, CAFÉ & BILLARD

Mme MAS continue de tenir à la disposition de messieurs les cuisiniers, pâtissiers et autres, Vestes, Tabliers, Bonnets, Couteaux, &c. 30 sept—au 15 janv

Demande de servante.

Une bonne domestique, pouvant faire le travail d'une famille ordinaire, peut trouver un emploi permanent et un bon salaire, en s'adressant au No 36 rue du Quartier, entre Royale et Bourbon.
On exigera de bonnes recommandations. 30 sep—6f

Avis important.

Monsieur Henri Joffret vient d'opérer en cette ville deux guérisons importantes que je suis heureux de pouvoir signaler au public.

La première de ces guérisons est celle d'une jeune personne élevée sous mes soins et sujette depuis un an à de violentes crises de nerfs. La seconde est celle de mon fils adolescent, atteint du haut mal depuis cinq ou six ans, forcé à une vie sédentaire, tombant de trois à quatre fois à chaque changement de lune, à chaque contrariété qu'il éprouvait.

Deux guérisons peu communes ou peut-être uniques, qui se sont opérées dans l'espace de quatre mois et demi environ, et auxquelles, je dois le dire, ont travaillé, MAIS EN VAIN, plusieurs médecins distingués de la Nouvelle-Orléans.

Aussi, je garde un souvenir reconnaissant des services rendus par M. Joffret à ma famille, et j'engage ceux ou celles qui seraient atteints de paralysie, à consulter CELUI QUI EXCELLE DANS L'ART DE GUERIR.

Monsieur Henri Joffret demeure 67, rue d'Orléans, entre Bourgogne et Dauphine.
LOUIS TREGRE,
Habitant de la paroisse St-Jean Baptiste.
2sept—jus 14 oct

CHANGE SUR FRANCE,

Constamment à vendre par
J. M. MIRRE & Cie,
21aout—3m 17 Carondelet

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE 4 OCTOBRE,

Dernière représentation de Mlle MAILLET, pour ses adieux au public de la Nouvelle-Orléans.—Première représentation de LA PIE VOLEUSE, drame historique en trois actes et quatre tableaux. Mlle Maillet remplira le rôle d'Annette.—Suivi des NOCES DE JEANNETTE, opéra comique en un acte, musique de V. Massé. Mlle Maillet remplira le rôle de Jeannette.—Première représentation de: UN FAMEUX NUMERO, vaudeville en un acte.—INTERMEDE MUSICAL: couplets chantés par Mlle Maillet; romance par M. Gilbert; romance par M. Charles; et scène comique par M. Gilbert. 30 sep—4

ACADEMIE DE MUSIQUE,

RUE ST CHARLES.

LA CELEBRE TROUPE D'OPERA DE SANFORD, EST ATTENDUE JOURNELLEMENT,
Et donnera des représentations aussitôt son arrivée. 29 sept☞

AVIS.

M. R. HOFFMANN KOEHL a ma procuration générale ainsi qu'il appert par un acte passé le 28 septembre dernier, pardevant Joseph Cuvillier, notaire public.
Nlle Orléans, le 1er octobre 1863.
1er oct—15f BERNARD TURPIN.

Au public.

Je prends cette occasion d'offrir mes services professionnels en faveur de nos soldats-citoyens ou volontaires de toute origine, sans salaire rémunératif, principalement aux familles de ceux de cet Etat et qui sont estropiés, par un hasard fortuit de la guerre: conséquemment assistant de même, avec avis et en action gratuit, leurs veuves; ceux qui sont par malheur indigents et aussi leurs enfans orphelins qui peuvent être frappés à bas de temps de maladies,
Résidence en la paroisse Lafourche, La
2oct—2 JOHN B. C. GAZZO, D. M. P.

Perdu ou volé.

Un billet à ordre pour la somme de deux mille piastres, tiré par Auguste Pirier à son propre ordre et par lui endossé, daté à la Nouvelle Orléans le 15 mars 1862 payable deux ans après sa date, portant six pour cent d'intérêt par an de sa date à l'échéance, et huit pour cent après l'échéance, et paraphé *Ne Varietur* par Amédée Ducatel, notaire public.

Le public est prévenu de ne pas négocier ou escompter ce billet, attendu qu'il ne sera payé, à l'échéance qu'à son véritable propriétaire.

Une récompense libérale sera accordée à toute personne qui remettrait le billet au soussigné,
EDOUARD DIONE,
à l'encoignure des rues Bourbon et Ursulines.
Nlle Orléans, le 1er octobre 1863. 2oct—6

ED. FROIDEVAUX,

Rue de Chartres No 53.

Ne voyant la possibilité d'écouler son fort stock de marchandises qu'en vendant très bon marché, offre Dentelles, broderies, confections, robes de bal, chapeaux,
Rubans en taffetas, en velours, en crêpe, en gaze,
Fleurs fines, coiffures de bal et mariée, plumes,
Taffetas, velours, royal, épinglé en toutes nuances,
Blondes, bobin, apprêt, tulle Lyon, Illusion, Malines,
Guipure, crêpe crêpé, crêpe lisse, crêpe anglais,
Toile brodé, gaze argentine, tulle grenadine.
Chapeaux en paille, crin et agréments,
Barettes, laitons, gauce, cannetilles et cannelettes;
Paille, fil, aiguilles, calottes tulle, linon et sparterie,
Boutons divers, rubans fil, baleines, agrafes.
Note—Formes linon et coulinées de $4 à $3 50.
1er oct—1m

INSTITUTION DE G. H. GORDON.

COIN ESPLANADE ET BOURGOGNE.

Les classes françaises dans cette institution seront désormais dirigées par le professeur C. O. DUGUÉ, qui s'est acquis dans l'enseignement du français une haute réputation, et qui plus tard a occupé la position de président du collège Jefferson, à St Jacques.
1oct—6f

Omer Fortier----Félix de Luppé.

FORTIER & DE LUPPÉ
BOULANGERIE,
Coin Dumaine et Dauphine.
Pain et Miches,
☞ Dépôt: 14, Dumaine, près Vieille Levée.
1er oct—1m

Transfert de magasin.

Brulatour & Co ont transféré leur magasin du No 19 Vieille Levée au No 53 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée. 1er oct—1m

AVIS AUX DAMES.

Le soussigné venant d'arriver par le steamer Evening Star, peut offrir un grand assortiment de cheveux de toutes couleurs et de toutes longueurs. Tous les ouvrages, tels que perruques, bandeaux, nattes, nattes peigne, cache-peigne, frisettes, &c., &c. Etant fabriqués par lui, il peut les vendre meilleur marché que toute autre maison. Il offre aussi un bel assortiment de peignes en ivoire, écaille et buffle, brosses de tout genre, teinture, &c. &c. FELIX SARON,
1er oct—1m 258 rue Baronne, entre Girod et Julia.

Grocerie à vendre pour cause de départ.

Une ancienne grocerie située rue Royale, No. 234, près l'encoignure Saint-Philippe, bien connue pour le gros, le demi gros et le détail. Le loyer est très avantageux. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 1oct—3f

CONSULAT DE FRANCE,

Avis mensuel — Octobre 1863.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent

A
Asset, Pierre
Atum, Jean

B
Bech, Alexandre
Bourdon, Jules
Baron,
Boutroux, Eugène
Baronnet, Prosper

C
Collin Denis
Christophe, Charles
Carquagli, Vincent
Carron, Auguste
Cornibe, N

D
Dourbut, Jean François Xavier
Dumont, Jean Claude Mme Veuve
Demahy, Mme Ve
Dornier, Mme Ve
De Vedrinnes, Honoré

F
Fortier, Mme Vve

G
Gross, Mme Vve et sa fille
Gothaux, Lefèvre
Gillet, Victor
Geoffroy
Gesvely, Jean Camille

H
Harreu, Mme Vve
Hillotte, Jean
Hamin, Michel

J
Judlin, Joseph
Jager, Louis
Jauca, Bertrand et Jean

K
Bekernot, Henry

L
Larose, Jacques Adrien
Ledoux, Louis Charles
Ley, François
Lamus, François
Lanne, Antoine
Lafaye, François
Lamulle, Auguste
Lopes Silva, Ulysse H

M
Meunier, Honoré
Martin, Mme Vve
Mace, Mme institutrice
Miguerey, Pierre Eugène
Medal, Louis

O
Odet, Alexandre

R
Royer ou Royr, tailleur
Rouxel, Bienaimé dit François
Reill, Gabel
Risse, Jean Pierre Mme Vve née Odile Josse

S
Sommer, Barbe Mme
Sarget, Louis
Staul, Jacob

T
Trouville, de Dugney
Testan, Jean Baptiste

V
Vallier, Christophe
Vellotte, Victor Urbain
Voisin, Auguste

W
Wolf, Joel
Wortzier, Justine

Sont également invités à se présenter les Français qui ont déposé au Consulat des plaintes et des réclamations.

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Magasins et Natchez, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à 3 heures de l'après midi. 1er oct

Succession de feu Joseph Lanata.

Les créanciers de cette succession sont invités à laisser une note de leurs réclamations chez le soussigné, exécuteur testamentaire du défunt.
ANT. LANATA,
28 sept—10 11. rue Jefferson

CIGARETTES.

20,000 Paquets cigarettes de la marque HONRADEZ, débarquées de la goëlette Anna arrivée de la Havane, venant d'être reçus, en magasin et à vendre par BORNIO & BROTHERS,
26sept☞ rue Gravier, No 34.

VINS, WHISKY, EAU DE-VIE ET LIQUEURS PURES,

En bouteilles ou en damejeannes. A vendre par B. & J. ABRAMS,
Droguistes et importateurs en gros,
25 sept—30f Rue du Camp, Nos 42 et 44. N. O.

E. C. SLOAN,

Marchand-Commissionnaire,
A St-LOUIS, MISSOURI,

S'occupe de la vente des produits louisianais et étrangers et d'achats de produits de l'Ouest.
Références—Oscar Bercier & Co, No 17, rue Saint Louis, N. O. 24sep—15f

JOHN R. WALLER,

Importateur de Chapeaux de paille, soieries et de modes.
☞ No 35 rue de Chartres—Au premier.
24sept—1m Nouvelle-Orléans.

CLASSE DU SOIR DANS LE 2ME DISTRICT.

L'Institution du Louisiana Academy inaugurera, lundi 5 octobre prochain, une classe du soir destinée aux jeunes gens attachés au commerce et aux diverses administrations industrielles.

Un cours complet de Tenue des Livres et d'Arithmétique commerciale sera le principal objet de cette nouvelle création.

Les jeunes gens qui désireront profiter d'une occasion si favorable pour compléter leur éducation commerciale, sont invités à s'inscrire immédiatement. Les conditions sont $4 par mois.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'Institution dirigée par M. le colonel A. Ferrier, rue Hôpital No 124, entre Dauphine et Bourgogne.
25 sept au 10 oct

80 cents à la piastre,

POUR LES BILLETS
DE LA BANQUE DE LA LOUISIANE.

Les BILLETS DE LA BANQUE DE LA LOUISIANE seront pris à raison de 80 cents à la piastre, en paiement des machines à coudre de Grover & Baker. Il ne sera rien demandé d'extra pour les machines. Le prix sera le même que quand nous vendions pour de l'or avant la guerre.
Dépôt, rue St Charles, No 61, au coin de la rue de l'Union. 17 sept—☞

AVIS.

Le magasin de Pianos de A. PERRIER est transféré pour le moment rue Royale, Nos 250 à 252, entre les rues St-Philippe et Ursulines, ancien local. 2sep—5 m

AVIS.

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont ouvert un magasin dans la rue Gravier No 36, et reçoivent en ce moment un fort lot de tabac de choix du Connecticut, pour capes et tripes.

Cigares de la Havane et du pays, tabacs à fumer et à chiquer, des meilleures marques, qu'ils offrent aux fabricants et aux marchands aux plus bas prix du marché.
LICHTENSTEIN BROS,
17 sep—1m rue Gravier No 36.

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Ferrier.
PENSIONNAT ET EXTERNAT
Pour les jeunes gens, Rue Hopital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.
☞ Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.
☞ Les personnes qui désirent des prospectus peuvent s'adresser à l'institution, rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 1er oct—1m

AU BON TON,

SALON PARISIEN POUR LA BARBE ET LA COUPE DES CHEVEUX.
V. DUBOIS, 58, rue Royale, entre Bienville et Conti,
—Ci-devant 45, rue Bienville—

A l'honneur d'informer ses clients et amis ainsi que le public, qu'il vient de faire réparer son salon dans un genre nouveau, et il sollicite le patronage de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Rien ne sera négligé pour les satisfaire. De bons ouvriers seront constamment employés dans cet établissement; et vu la dureté du temps, le prix de la coupe des cheveux est réduit à 25 cents, barbe 10 cents et shampooing 25 cents. Teinture parisienne employée pour les cheveux et la barbe à des prix réduits.
FABRIQUE DE PERRUQUES, etc. 1sept—1m

DEMANDE DE COMMIS.

On a besoin d'un commis dans la fabrique de chaussures No 161 Poydras [illegible] 30 sept—3

Liste des lettres Françaises, Espagnoles et Italiennes.

RESTANT AU BUREAU DE LA POSTE LE 1ER OCTOBRE 1863.

A
Alberto, A

B
Badou, Mme
Barbarich, Pietro
Baltar, Jacinto Foo
Biais, Chs Mme
Barrère, Joseph
Bérad, Chs Mme
Berthelot, Eug
Bechet, A
Bermont, Pierre Joe
Beaulieu, F H
Beaulieu, Vve Mme
Benedetti, George
Bienvenu, A E 2
Bissel, Mr
Bierra, Vve Mme
Boisconneaux, Paul
Bouligny, Amanda Mlle
Borde, Joachin Dr
Bourgeois, Edmond
Bedin, Lovinsky
Bourrisaud, François
Boulanger & Co
Bussy, L J
Brune, Marguerite Mme

C
Camponel, Edmond—2
Capello, Bernardo
Cardelleeh y Busquets, F
Cheury, J F
Chavanne, Joseph
Casemaillou, Jean—2
Casalar, Pierre
Caleje Giuseppe, abordo de San Giovanni
Chevalon, Edé Mme
Collins, Vve Mme
Corte, Jos, rue Royale
Courrégé, Jean, boucher
Cruzel, Vve Mme

D
Da Costa, Ellen, Mme
D'Aquin, Ad
David père, Victor, pour Armand, Jules
Defuentos, de la Corte
Deverasch, Gustine Mme
De Olaneta, José M
De Bertram, G Jonnart
De St Laurent, Htte
De Beaumont, Trigant
De Lasalchère, L
Deslonde, A Mme
De la Calleja, Feticia
Delmas, J F
Desgouttes Mr
Dominguez, Mary Ann
Dufaura, alex
Dumas, Ture
Dugué, Oscar
Dupuis, Mr
Dupart, Jean
Duaaas, Julia Mme

E
Estrade, Jn Louis
Even, Jules

F
Fabio, Gaitano
Fayssoux J
Faugère, Eugène
Ferrand, Toussaint
Fleury, Laurent, sellier
Fréchon, Joseph
Foucault, Camille, Mlle

G
Garreau, Armand
Garcia, Diego, boursier à bord du steamer de guerre Pizarro
Goulon, Charles
Gardey, Basile, ou Berlio Domingue
Griner, Bernard
Gourdon & Co, J. druggist
Gordon y Castillo, W A
Gomes, José S
Guérard, madame
Gusina, Giorgio
Giacobbe, fregatta "San Giovanni"

H
Hilaire, Auguste

J
Janin, Charles
Jacques, Jean
Jerum, F. 2
Jourdan, C, Vve Mme

L
Laboulaye, J P
Larousselle & Co, U
Laforest, A. 2
Lanne, Jean Pierre
Lang, Pierre
Larose, Rosémon
Laudan, Fred, 2
Lamboley, Alexandre
Lecarpentier, Jacques Chs
Lefèvre, Clovis
Lecomte, Clotaire, sabotier
Lessenier, L, pour Mme Pléton
Liulla, Joseph

M
Macé, C madame
Marques, Anto.
Masse, père Arrello
Mastio, Vve madame
Mendiola, Joachim
Maurin, Jean
Massola, Agostino
Ménard, J.
Meepié, Julien
Meunier, E père
Miltenberg r. Ar
Michel Daniel
Mistanet, Antoine
Morel, A B
Mousseheri, Vincenzo
Moloul, Mme

N
Navarre, médecin
Negrotto, Domingo
Noël, Louis, à l'Opéra
Nicoul, Maximilien

O
Oliveira, Jacques

P
Pasequi, Claude pour Jean Pasequin
Piandé, Baptiste
Perrault, A Mme
Pechon, M pr Jules Cahier
Periard, Aristide
Prousseau, rue St. Louis

R
Rain, A
Reynes, Louise Mme
Romey, Mlle
Rossaro, R
Roumaldo, Marioni

S
Simo, José
Siryo, Manuel
Simeoné, Matteo
Sodini, Angelo
Soulié, Léon, ingénieur
Soutra, Mr
Sturla, Gio Batta
Scitotti, Mme

T
Testard, John H
Tessier, David E
Tricou, M F
Tricou, Paul
Tiebault, Jules
Thomas, A D
Tournier, Claude
Turck, Jos R

U
Ugardo, John

V
Vignes, J.
Volgnier, Eugène

X
X'ques, A Vve Mme 2

Z
Zebriska, Sara Mlle
Zeblich, Matteo.

JOHN M. G. PARKER,
Maître de Poste, agissant.

POUR NEW YORK, directement.

Départ, SAMEDI, 10 du courant.

Le COLUMBIA, steamer favori, de la malle des Etats Unis, commandant D. B Barton, partira, ainsi qu'il est dit plus haut, du pied de la rue St. Joseph.

Pour fret ou passage—excellents emménagements pour passagers de 1ère, 2de et 3me classes—s'adresser à
Wm J. REID,
2 oct rue des Magasins, No 33

POUR BATON ROUGE

Départ, DIMANCHE, 4 octobre 1863.

Le magnifique paquebot régulier METEOR, capitaine C. L. Salisbury, L. Boucher au commis, partira de la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS, à 8 heures A. M., et tous les JEUDIS, à 10 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passeports et de permis des autorités avant de s'embarquer ou d'envoyer du fret à bord. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. HALL,
1er oct au coin des rues Canal et Douane.

POUR MATAMOROS.

La barque clipper WHITE SEA, fine voilière et de 1re classe, capitaine Evans, prend un chargement et partira sous peu.—Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, en face de la Place Jackson, ou à
JOHN GAUCHE,
25sep—6f rue de Chartres, No 108.

POUR MATAMOROS.

La magnifique goëlette T. C. ACTON, fine voilière, capitaine [illegible], prend un chargement au poteau 24, 2e District, en face du marché, et partira sous peu. Pour reste de fret ou passage, excellents emménagements, s'adresser à
24sept— JOSEPH KELLEY, rue Gravier, No 86

REÇU par le steamer Evening Star et à vendre au plus bas prix possible par

BROTT & DAVIS,

COIN GRAVIER ET TCHOUPITOULAS,
un magnifique assortiment de
MARCHANDISES SECHES
COMPRENANT DES
TISSUS du PAYS dans tous les GENRES
AUSSI
Un choix bien assorti de BONNETERIE de la célèbre fabrique de Heckers, etc.,
AUSSI
ETOFFES FRANCAISES, ALLEMANDES et ANGLAISES, propres au marché de la Nlle-Orléans.
28 sept—☞

Eaux Minérales Naturelles.

Pullnaer Bitter Wasser, Eau amère de Pullna, Eau de Seltzers, en demi cruchons, Eau de Vichy, Hopital et Grande Grille, Eau Sulfureuse, de Bonnes.

Reçu par les derniers arrivages d'Europe, à New-York—En débarquement du steamer "George Washington", à vendre par E. E. MOUGIN,
29sept Pharmacien encoignure Dauphine et Douane

Cigares de la Havane. Cigares de la Havane.

Venant d'être reçu, par la goëlette Anna, arrivée directement de la Havane, un bel envoi des célèbres marques
LA INTIMIDAD,
Brevas et de nouvelles Media Brevas, dans des boîtes de 250 et 100, au gré des acheteurs,
MERIDIANA
Flor et Brevas Media Regalia: également,
Cigarettes La Meridiana,
Cigarettes La Honradez et,
Tabac à fumer, La Intimidad, coupé fin.
ATTENDU
100,000 cigares des célèbres marques suivantes:
La Intimidad, Figaro, Partagas, Cabañas, Principe de Galles—tels que
Media Regalia, Regalia Britanica de Regalia, Imperiales, Damas, Regalia del Rey, Regalia del Principe, &c. &c.
A vendre, au CAFÉ JEWEL, rue Gravier, No 105, et au magasin de cigares LA INTIMIDAD, No 125, au coin des rues Gravier et Carondelet
27 sept—6 JOSEPH SANTINI, importateur.

DIVERS! DIVERS!

CHIFFONS—20 balles chiffons assortis—en état d'être expédiées.
MOUSSE—30 balles do do do
FER—20 tonneaux do do do
COCOAINE—1 baril.
En magasin et à vendre par JOHN GRACE,
27 sept—6f Bank Place, No 5.

AUX FABRICANTS DE SAVON.

10 cadres en fer, à doubles fonds, pour refroidir le savon. A vendre par JOHN GRACE,
27 sept—6f Bank Place, No 5.

RHUM DE LA JAMAIQUE.

3 barriques— importation directe. En magasin et à vendre par JOHN GRACE,
27 sept—6f Bank Place, No 5.

A LOUER.

La belle et vaste bâtisse en briques, à trois étages, rue Royale, près St-Philippe, ayant toutes les améliorations modernes. Pour plus de détails, s'adresser à T. DANZIGER,
23 sept☞ Au coin des rues Royale et St-Philippe.

AVIS AUX MARCHANDS.

Changement de domicile.

Les soussignés ayant transféré leur magasin au No 41, rue de Chartres, entre Bienville et Douane, continuent leur même genre d'affaires que par le passé. Recevant par chaque steamer de nouvelles consignations, et ayant toujours un acheteur sur le marché de New York, cela leur permet de vendre à meilleur marché qu'aucune autre maison.

Leur assortiment se compose de DOMESTICS, FANCY & MILLINERY GOODS, tels que—

Cotons blancs et écrus, cotonnades, kersey, jeans, flanelles, moletons, bontaint, indiennes, casimirs, satinets, coutils à matelas en coton et en fil, strips pour chemises, mouchoirs madras, bas et chaussettes, corsets, barèges à voile, mouchoirs fil, bobinet et brin fil, à mousseline, fil de reine, rubans, garnitures, crêpe, mousseline de laine et autres, chemises en laine et en coton et une infinité d'articles trop longs à énumérer.

Les marchands de la ville et de la campagne sont invités à venir se convaincre du bon marché avant d'acheter ailleurs.
5 sept—1m C. JAUBERT & CO.

FARINE.

100 barils FARINE Extra Nonpareil,
100 do do do Tropical,
100 do do do Gillespie,
500 do do de différentes marques,
184 [illegible] biscuits pilote de choix, frais.
A vendre par JEROME B. VAN HORN,
15 sept☞ Rue des Magasins, No 61.

Graines de 1863.

Reçu par le navire Marie Felici du Havre, un assortiment de GRAINES EUROPEENNES, de la récolte de 1863. Ces semences étant les plus fraîches dans le marché, le soussigné espère que le public le favorisera d'une visite.
T. BACHELIER,
21 et 23, rue Ursulines, entre Chartres et Levée.
3—3m

Nous avons reçu en consignation.

De plusieurs des plus grands fabricants de l'Ouest, une quantité considérable de TABAC A CHIQUER arrangé avec un soin tout particulier, pour ce marché. Les marchands en gros sont invités à venir examiner notre stock qui sera toujours aussi varié et aussi complet, [illegible] à des conditions avantageuses. Nous offrons entre autres lots—

Cinquante 5d caisses, 10 à la livre,
Soixante quinze [illegible] caisses, Mary, d'une livre,
Dix caisses noir [illegible], 12 à la livre,
Cent cinquante [illegible] naturel, 25 livres en moyenne,
Deux cents caddies [illegible] Apple Pancake,
Cinquante caddies [illegible],
Quarante 5d caisses [illegible] naturel, d'une livre,
En magasin et en débarquement actuellement—
Trente caisses véritable Virginia d'une livre, "John Robinson".
[illegible] pour six mois.
MAYER BROTHERS, rue Tchoupitoulas, No 51,
17 sept—30f entre les rues Bataves et Poydras.

40 [illegible] café vert, de choix, de la Havane, à vendre par BORNIO & BROTHERS,
[illegible] Rue Gravier, No 34.

VENTES A L'ENCAN.

50 caisses Bottes, Souliers et Brodequins Russett.
—Aussi—
150 lots de Marchandises sèches de saison.
PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 69, rue de Chartres.

Vendredi 2 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 69
15 caisses brodequins "Russett"
35 " bottes, souliers et brodequins.
—Aussi—
Cotons blancs et écrus;
Flanelles coton, blanches et écrues;
Indiennes de différentes marques;
Bas gris français;
Grand assortiment de cotonnades;
Casimirs fins et de tous genres;
Toiles d'Irlande fines et extra fines;
Nappes et serviettes en toile;
Cotons croisés et alpacas noir;
Mérinos anglais;
Flanelles blanches tout laine;
Bas et chaussettes de tout genre;
Mousselines laine noire et couleur;
Mouchoirs batiste fil.
—AUSSI—
300 châles noirs, mousselines de laine et mérinos.
Conditions—A la vente. 2 oct

Succession de Chs F. Seeliger.
Bijouterie, Coutellerie, Livres, &c.
PAR GABRIEL LEAUMONT.

Lundi, 12 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au magasin No 160, rue de Chartres, entre les rues Jefferson et St-Pierre, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 septembre 1863, les marchandises suivantes appartenant à la dite succession—
Un assortiment de bijouterie, coutellerie, livres, &c., contenu dans le magasin du défunt, No 160, rue de Chartres.
Conditions—Comptant, en monnaie courante.
1oct—5 9,12.

Goelette et sloops à l'encan,
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, au coin des rues Magasins et Gravier.

Vendredi, 2 octobre, à 11 heures, il sera vendu, au Pont Magnolia, Nouveau Bassin, sans réserve, pour cause de liquidation—
La goelette "Eliza" avec voiles et gréments,
Le sloop "Mary" do do
Le sloop "Susan" do do
Conditions—comptant. 30sept

Chaussures, Linge fait, et Chapeaux.
PAR E. ROGER & CO.
Joseph Holz, Encanteur.

Samedi, 3 octobre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
100 caisses chaussures telles que—Balmorals, Grain Hunters, Brodequins, Bottes de cavalerie, Bottes veau, Guêtres et Pantoufles pour hommes; Balmorals Guêtres et Pantoufles pour femmes; Brodequins et Scotch ties pour garçons, Souliers d'enfants, &c, &c. &c
100 douzaines chapeaux français et américains, assortiment choisi pour hommes et jeunes gens.
100 lots linge fait, chemises, caleçons, &c, &c
Conditions à la vente. 2oct

Jambons. Jambons. Jambons.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

Il sera vendu, vendredi, 2 octobre, à onze heures du matin, au No 62, de la rue Poydras, pour clore des consignations—
10 tierçons jambons passés au sucre.
15 boucauts do
Conditions—Comptant. 2oct

Farine. Farine.
PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

Il sera vendu, vendredi, 2 octobre, à 10 1/2 heures du matin, au No 74, de la rue Poydras—
184 barils farine superfine.
Conditions—Comptant. 2oct

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau No 96, rue Royale, près St Louis.

Il sera vendu, vendredi le 2me jour du mois d'octobre 1863 à 11 heures, à son magasin d'encan, savoir: chaises bourrées en acajou, chaises rotin, table à allonges, side board, armoire, toilettes, bois de lit et 10,000 cigares de la Havane, 1ere qualité No 1.
Conditions comptant, payables en billets ayant cours.
2 oct

BERNARD TURPIN

ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
No 93, rue Vieille Levée,
Entre St Louis et Conti. 17 sept—30f

AVIS.

Le soussigné étant de retour à la Nouvelle-Orléans révoque tous les pouvoirs qu'il a donnés à son départ, en juin 1859.
Nlle-Orléans, 30 septembre 1863.
J. CAZAUX,
1oct—2f Vieille Levée, 73.

Champagne de la veuve Clicquot Ponsardin.

20 Caisses CHAMPAGNE de la veuve Clicquot, en grandes et demi bouteilles.
A vendre par B. C. CASTENDYK,
9 sept—27 rue Tchoupitoulas No 15

Tabac en feuilles et Cigares.

Le soussigné vient de recevoir et vendra à des prix très modérés, un lot de TABAC EN FEUILLES (Connecticut, Florida et Mason County,) ainsi qu'un choix de CIGARES des meilleures marques.
F. BELING.
Nos 28 et 30, Tchoupitoulas, et 78, Front Levée.
21aout—3m

A VENDRE,

2500 sacs SEL,
48 rouleaux TOILE D'EMBALLAGE de l'Inde,
35¼ vin d'OPORTO, B. REIG.
60¼ et octaves MADERE, GROUSSET,
50 futailles COGNAC, Rasteau, de preuve.
☞ 60 futailles COGNAC de la célèbre marque C. C. C. EXTRA CAMUSAC.
Aug. COUTURIÉ,
Successeur de PLASSAN,
5 sep—1m Rue Vieille Levée No 42.

J. H. CARTER,

MARCHAND DE GROCERIES EN GROS
ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Rue Tchoupitoulas, Nos 8 et 10 : rue Nlle-Levée Nos 8 et 10,
OFFRE A VENDRE LES MARCHANDISE SUIVANTES
—En magasin et en débarquement—

PORC MESS,
PIG PORK,
BŒUF MESS,
BŒUF FULTON MARKET,
BACON BREAKFAST
BLATS COTES DESOSSES ET RIBBID
EPAULES,
BŒUF FUMÉ,
LANGUES DE BŒUF,
JAMBONS RAWSON,
SAINDOUX—en tierçons, barils et barillets
BEURRE—en barillets et en fréquins
FROMAGE,
FARINE—Plant's, T. Harrison, Eclipse,
FARINE DE MAIS,
BISCUITS PILOTE,
HARRICOTS BLANCS
POIS CONCASSES
ORGE PERLEE,
MACARONI,
VERMICELLI,
MAQUEREAUX,
MORUE,
SAUMON,
HARRENGS,
CAFE JAVA,
CAFE RIO,
CAFE DE LA M
CAFE MOKA,
THE IMPERIAL,
THE GUNPOWDER,
THE YOUNG HYSON,
ENGLISH BREAKFAST,
THE OOLON
CHANDELLES,
SAVONS, AMIDON,
POUDRE LEVAIN,
MOUTARDE,
BI-CARBE DE SOUDE,
SALERATUS,
CREME DE TARTA
DINDE ROTIE,
VOLAILLES ROTIES,
OIES ROTIES,
BŒUF ROTI,
MOUTON ROTI,
BŒUF A LA MODE,
VIANDE DE SAUCISSE
TOMATES FRAICHES,
ANANAS FRAIS,
PECHES,
LAIT CONDENSÉ, DE BORDEN,
MAQUEREAUX FRAIS,
SAUMONS FRAIS,
HOMARDS FRAIS
Vins, eaux de vie, liqueurs.
TABACS—à chiquer et à fumer,
SUCRES—brut, clarifié, en morceaux et en [illegible]
SIROP GOLDEN, MELASSE.
—Egalement, un grand stock de—
CONSERVES, GELEES, CORNICHONS, SAUCE EPICES. &c, &c.
5 sept—30f

J. LUDOWIG,

MARCHAND TAILLEUR,

A transporté son magasin de la rue Commune, No 112, dans la rue du Canal, No 135, entre les rues St-Charles et Carondelet. 21juillet—3m

CHARLES TROUILLY,

Rue Royale, No 160, entre Conti et St. Louis.

Spécialité pour PERRUQUES, TOUPETS, BANDEAUX, BRAIDS, FRISETTES, &c., le tout fait sur commande.
☞ Salon spécial pour la coiffure des dames et la coupe de cheveux des enfants. Leçons de coiffure par Mme Charles.
Articles de Paris et parfumerie françaises. 16sept—1m

LA CELEBRE CLAIRVOYANTE

Mme. La Blanche—Mme La Blanche

La célèbre et merveilleuse clairvoyante et médecin [illegible] rue Bienville No 162, entre les rues Bourbon et Dauphine. Tous ceux qui la consultent [illegible] la facilité et l'exactitude avec lesquelles [illegible] dans le passé et dans l'avenir sont sur[illegible]. Un don extraordinaire de seconde vue lui permet de découvrir le siège du mal et de procurer la guérison s'en suit quelque opiniâtre que [illegible] la maladie. Les personnes qui habitent la campagne [illegible], en envoyant la date de leur naissance, [illegible] horoscope donnant l'histoire de leur vie passée, présente et future et désignant le siège du mal dont [illegible] être atteintes.

Mme LA BLANCHE s'est fait dans cette ville une réputation dont elle a droit d'être fière. Le public et la presse sont d'accord à reconnaître qu'elle est absolument la plus [illegible] clairvoyante naturelle qui ait jamais existé. Mme La Blanche peut, avec raison, être appelée : MERVEILLE du dix neuvième siècle.

Consultations en français et en anglais. Les prix sont modérés. Résidence et bureau, rue Bienville No 162, entre les rues Bourbon et Dauphine. 4 sept—1m

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,
Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon.
Chambres garnies pour habitants.
Salons pour noces et repas de famille.
Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

VENTES A L'ENCAN.

Glaces françaises et gravures sur acier.
PAR HOFFMAN & MARKS.
J. Hoffman, encanteur,
Bureau, rue de Chartres No 38

Vendredi, 2 octobre, à 10 heures précises, il sera vendu, au premier—
100 glaces françaises, de toutes les grandeurs—un des plus beaux assortiments qui aient jamais été offerts dans cette ville.
50 magnifiques gravures sur acier et lithographiées.
Le tout sera vendu sans réserve. 30 sept

Marchandises sèches et vêtements.
PAR HOFFMAN & MARKS.
J. Hoffman, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

Vendredi, 2 octobre, à 10 heures du matin il sera vendu—
Popelines françaises brodées,
Mozambiques,
Alpacas noirs et en couleur,
Mousselines françaises, tout laine,
Mérinos français et anglais,
Casimirs français,
Satinets noirs et en couleur
Cotonnades, denims et stripes,
Jeans et stripes du Kentucky,
Flanelles rouges, bleues et blanches,
Cotons blancs et écrus,
Toiles blanches d'Irlande,
Mousseline Suisse, blanche, et Nansou,
Indiennes françaises, anglaises et américaines,
Crash toile blanche et écrue
Un bel assortiment de bonneterie
Crinolines et corsets
Mouchoirs toile et Madras,
Ginghams fil et coton
Velours noirs et en couleur.
☞ La vente commencera à 10 heures, par les glaces d'après l'annonce séparée 1 oct

COTON. COTON.
97 balles coton à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY.

Il sera vendu, vendredi 2 octobre à une heure, au magasin d'encan rue du Camp No 93—
97 balles coton en état d'être expédiées. On pourra se procurer des échantillons le jour de la vente de bonne heure.
Conditions, comptant en billets du Trésor des E. U
1 oct

324 fourneaux en terre à l'encan.
PAR R. T. MONTGOMERY, Encanteur

Il sera vendu samedi trois octobre, à 10 heures et demie, dans la rue Vieille Levée, No 296—
324 fourneaux en terre avariés sur la barque Wm Van Kaine.
Conditions—comptant en billets du Trésor des E. U.
1 oct

Vente renvoyée à lundi. 5 octobre.
Beaux meubles français, en acajou pour chambres à coucher, salles à manger et salons—Vins, Fayence, Verrerie et Batterie de cuisine—à l'encan.
PAR FRANCIS FERNANDEZ
R. Gutierrez, encanteur
Salle d'encan, encoignure Chartres et St Louis.

Lundi, prochain, 5 octobre, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, sur les lieux, rue d'Orléans, No 120, près la rue St-Claude, Deuxième District—Le contenu de la dite résidence comprenant de beaux meubles de chambres à coucher de salle à manger et de salon, manufacture française. Egalement, toute la faïence et la verrerie, la coutellerie de table, les glaces, les tapis, les nattes, les rideaux les stores, les ornements de cheminée, &c., &c.
—Egalement—
Toute la batterie de cuisine et un lot de vins et de liqueurs, &c.
Les installations de gaz, chandeliers, globes, conduits etc., et un BEAU PIANO PLEYEL en bois de rose.
☞ On peut examiner les meubles le jour avant la vente. 1er oct

Marchandises Sèches, Souliers, Articles de mercerie, &c.
PAR FRANCIS FERNANDEZ,
R. Gutierrez encanteur
Salle d'encan, encoignure Chartres et St Louis

Samedi, 3 octobre, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve, au magasin d'encan encoignure Chartres et St-Louis—
100 lots de marchandises sèches, souliers pour hommes, femmes et enfants, articles de mercerie, &
2oct—

Succession de Madame Ve Hortaire Andry
MEUBLES. MEUBLES.
PAR E. M. JACOBS, encanteur.

Il sera vendu, vendredi 2 octobre, à 10 heures du matin, au No [illegible], rue Royale entre Dumaine et St Philippe
Un lot de meubles [illegible], armoires, tables à dessus en marbre, bois de lits, sideboards, pendules, glaces, tapis, &c., &c.
Conditions—comptant 28 sept—

VENTES JUDICIAIRES.

La veuve M. Bordaine vs Pierre H. Morrow

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 19,493—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 2 octobre 1863, à 11 1/2 heures A. M. sur les lieux ci après désignés, à l'adjudication de
Le fonds d'une grocerie aujourd'hui ou ci devant tenue par le défendeur et située au coin des rues Apollo et Clio, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé dans mon bureau pour recours.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
JAS E. DUNHAM,
21 sept—24,30, oct2 Shérif de la paroisse d'Orléans

Revenu intérieur des Etats-Unis.

[illegible] PERCEPTEUR,
District de la Louisiane,
Nlle-Orléans, 12 Septembre 1863.

Timbres sur [illegible] de propriété.

Les apothicaires [illegible], les marchands et le public [illegible] que par l'amendement de [illegible] de contributions des Etats-Unis [illegible] en vente, après le 30 septembre [illegible] boîte, une bouteille, un pot, [illegible] des teintures, des trochisques ou des [illegible], des sirops, des cordiaux, des amers, des [illegible] toniques, des emplâtres, des onguents, des pâtes des gouttes, des eaux des essences, des esprits, des huiles ou d'autres préparations ou compositions quelconques, faites et vendues ou transportées pour la consommation ou la vente, par une ou des personnes quelconques, [illegible] qui les prépare ou son prétendu avoir de formule particulière quelconque, un secret ou un art occulte pour les faire ou les préparer; lorsque ces compositions sont préparées, mises en circulation, vendues ou exposées en vente en vertu de lettres patentes quelconques, lorsqu'elles sont offertes ou recommandées au public par le fabricant, les vendeurs ou les propriétaires comme médicaments de propriété, comme remèdes ou spécifiques pour des affections ou maladies quelconques affectant le corps humain ou animal, tout paquet, toute boîte, bouteille, pot, fiole ou autre contenant dans lequel se trouvent une essence, un extrait, une eau de toilette un cosmétique, une huile pour cheveux, une pommade, un fortifiant ou une teinture pour cheveux, une eau ou une pâte dentifrice, des sachets aromatiques ou tout autre article semblable, quel qu'en soit le nom, sous lequel il est connu ou doit être connu, employé ou appliqué comme parfum ou application à la chevelure, à la bouche ou à la peau, fait, préparé, vendu ou transporté pour la consommation ou la vente dans les Etats-Unis, tout paquet de cartes à jouer, de quelque nombre que ce soit [illegible] devront mettre sur chacun des dits paquets, boîte, bouteille, &c. et sur chaque paquet [illegible] la loi de contributions des Etats-Unis du 1er juillet 1862. [illegible] ses articles ainsi offerts sont importés, sont de fabrique étrangère ou du pays et seront considérés comme les fabricants des dits et sujets à toutes les droits, à toutes les pénalités que la dite loi impose quant à la vente de dits articles, sans l'usage du ou des timbres convenables par la dite loi.

Quiconque vendra les articles énumérés ici sans y apposer le timbre convenable de revenu intérieur, encourra, à chaque fois, une amende de DIX PIASTRES. Quiconque enlèvera ou détachera les timbres de revenu convenablement apposés aux articles ci-énumérés, qui les fera enlever ou permettra qu'ils soient enlevés ou détachés, qui se servira d'un timbre, d'une enveloppe ou d'une couverture à laquelle un timbre est apposé pour couvrir tout article ou denrée autre que celui contenu dans la dite enveloppe ou couverture avec le timbre employé en premier lieu, dans l'intention d'éluder les droits de timbre, sera sujet, par chaque article pour lequel le délit aura été commis, à une amende de CINQUANTE PIASTRES, laquelle sera perçue avec frais et l'article ou la denrée sera déclaré forfait. L'enlèvement des articles ci énumérés, le fait de les cacher ou de les vendre avant que le droit n'ait été pleinement acquitté en y apposant le timbre voulu—dans le but d'éluder le droit ou une partie du droit [illegible] à acquitter, seront suivis d'une amende de CENT PIASTRES et de la confiscation du dit article ou denrée. Il y a d'autres amendes pour les tentatives d'éluder le paiement du droit du timbre. GEORGE S. DENISON, Percepteur,
14 sept☞ District de la Louisiane.

Revenu intérieur des Etats-Unis.

BUREAU DU PERCEPTEUR,
District de l'Etat de la Louisiane.
Nlle Orléans, 16 septembre 1863.

LICENCES—Avis aux Contribuables.

☞ Toutes les personnes intéressées sont prévenues par le présent avis que la partie de la "Liste Annuelle" qui embrasse les Licences pour la cinquième division du district de Perception de la Louisiane, comprenant la section de la Nouvelle Orléans bornée par le côté nord de la rue Gravier, le côté sud de la rue du Canal, le fleuve et les derrières de la ville, et pour la sixième division comprenant la section bornée par le côté nord de la rue du Canal, le côté sud de la rue St-Louis, le fleuve et les derrières de la ville, a été reçue de l'assesseur des Etats-Unis et que les taxes de licence, pour la dite division, seront dues et devront être payées, à ce bureau, le 26 du courant, et dans les quatre jours qui suivront cette dernière date, conformément à la loi de contribution des Etats-Unis. Toutes les personnes qui négligeront de payer, dans le temps spécifié, les taxes ainsi assessées, seront sujettes à payer 10 pour cent de plus sur le montant des dites taxes. La loi punit sévèrement quiconque fait un commerce quelconque exigeant une licence, sans prendre la dite licence. L'amende sera, dans tous les cas, strictement infligée.

Heures de bureau, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
GEORGE S. DENISON, Percepteur
26sept—au5oct.

Revenu intérieur des Etats-Unis.

Bureau du Percepteur.
—District de la Louisiane—
Nlle Orléans, 30 septembre 1863.

Le temps indiqué pour le paiement des licences, en vertu de la loi de Revenu intérieur des Etats-Unis, dans la cinquième et la sixième division d'assessement de ce district, est prolongé jusqu'au 5 octobre. Les licences non payées après cette date seront perçues par contrainte, en y ajoutant les pénalités et dépens.
GEORGE S. DENISON,
1oct—5f Percepteur.

F. MINARD,

BOTTIER DE PARIS,
Rue Royale No 16,
[Ancienne Poste],
ENTRE CANAL ET DOUANE,
18 sept—1m NOUVELLE-ORLEANS

LAZARD & MICHEL,

199, RUE DE LA VIEILLE LEVEE,
BATISSES PONTALBA.
FACE A LA HALLE AUX VIANDES.

Habits, Linge de dessus et de dessous, Chapeaux, Casquettes, Malles, &c.

Nous venons de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment complet et varié des articles ci-dessus nommés, que nous offrons à des prix très raisonnables. Notre département, pour les commandes, ne peut être surpassé en ville.

Ceux qui désirent acheter ce qu'il y a de mieux, à des conditions avantageuses, sont priés de ne pas oublier notre adresse. 21sept—1m

PLUS DE DISTANCE!

Plus de séparation!!

DIVINATION! PREDICTION!!

Par Madame ADAH,

Cartomancienne Parisienne, et élève de Mlle LENORMAND.

Heures de consultation, 10 heures du matin à 5 heures de l'après-midi.

Rue St-Louis, No 95.

sept—3m.4pe